

Les lignes comprenant des modifications aux instructions sont indiquées par des zones ombrées; la mention « 2006 » apparaît dans le coin gauche en bas de chaque page modifiée en 2006.

Les changements suivants sont à noter pour 2006 :

Instructions

Page

VI-20 « Société canadienne d'évaluation du crédit » et la note en bas de page **ont été supprimées.**

VI-47 La référence à la page 90.62 **a été supprimée.**

VIII-1 « Comité du CCRRA responsable des états P&C » **a été modifié** par « Comité du CCRRA responsable des relevés »

IX(a)-2 **Mise à jour**

État annuel

Aucun changement.

Page 30.71 — Lignes 03 à 22 — Qualité des placements (suite)

Cotes de l'actif/du garant

Agence d'évaluation du crédit	Effets de commerce	Obligations et débetures	Actions privilégiées
	Non inférieure à		
Moody's Investor Service	P-1	A	Aa
Dominion Bond Rating Service	R-1 (faible)	A	Pfd-2
Standard and Poor's Corporation	A-	A	AA

3. Placements de qualité inférieure

Inclure les éléments qui ne sont ni des titres des gouvernements, ni des placements de qualité, de même que ceux dont la cote de crédit n'est pas disponible.

- Lignes 03 à 12 - Placements : Dépôts à terme, obligations et débetures

Déclarer ici les bons du Trésor, les effets de commerce et les autres **dépôts à terme, obligations et débetures**.

- Ligne 30 - Placements en biens-fonds

Voir les instructions relatives à la page 40.70.

Placements dans des filiales, des sociétés affiliées et des sociétés de personnes

- Ligne 32 - Institutions financières

Le capital requis (colonne 03) correspond à la valeur comptable de la filiale (colonne 02) moins celle de la société mère d'assurances multirisques établie au prorata du « capital excédentaire » détenu dans la filiale, à condition que la filiale soit une institution financière réglementée et que le « capital excédentaire » soit à la disposition de la société mère selon des modalités acceptables pour l'organisme de réglementation.

Par exemple : la société d'assurances multirisques XYZ est une filiale en propriété canadienne exclusive de la Société MÈRE d'assurances multirisques; la valeur comptable de XYZ figurant au bilan de la Société MÈRE est de 300 \$ (page 30.71, ligne 32, colonne 02); l'excédent du capital disponible sur le capital requis (le « capital excédentaire » de l'assureur multirisques) de la filiale XYZ est de 175 \$ (page 30.70, ligne 89, colonne 01); alors, le capital requis figurant au bilan de la Société MÈRE (page 30.71, ligne 32, colonne 03) est de 125 \$ (300 \$ moins 175 \$).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre principal organisme de réglementation.

Page 90.22 - Passifs - Hors du Canada

Voir les instructions relatives à la page 20.20.

Page 90.23 - Résultats - Hors du Canada

Voir les instructions relatives à la page 20.30.

Page 90.64 - Provisions nettes pour sinistres et frais de règlement - Matérialisation

Voir les instructions relatives à la page 60.40.

Page 90.66 - Provisions nettes pour sinistres et frais de règlement - Matérialisation

Voir les instructions relatives à la page 60.41.

Page 90.70 - Réassurance cédée - Hors du Canada

Voir les instructions relatives à la page 70.38 et les observations suivantes.

- Colonne 03 - Place d'affaires

La colonne 03 se rapporte au pays dans lequel l'assureur prenant participe aux risques. Si ce dernier participe aux risques dans plus d'un pays étranger, il convient de déterminer ces pays et de remplir toutes les colonnes selon le pays d'affaires.

- Colonne 05 - Sinistres et frais de règlement à la charge de l'assureur prenant

Les sinistres et frais de règlement inscrits à la colonne 05 doivent comprendre des provisions appropriées pour les sinistres subis mais non déclarés.

Page 99.10 - Déclaration assermentée

Les assureurs doivent s'adresser à leur organisme principal concernant les exigences de chaque organisme de réglementation.

SECTION VIII

Instructions

Les instructions de 1996 remplacent intégralement les pages émises antérieurement. Les passages modifiés sont indiqués par un trait vertical dans la marge de gauche.

Le lecteur est donc prié de parcourir intégralement les présentes instructions.

Le **Comité responsable des relevés** du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance sollicite vos commentaires à propos des instructions. Veuillez adresser vos observations au :

Bureau du surintendant des institutions financières
Division de l'information réglementaire
255, rue Albert - 13^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2

a/s : Le président,
Comité du CCRRA responsable des **relevés**

États intermédiaire et annuel

Les états intermédiaire et annuel ont aussi été sensiblement refondus pour 1996. La nouvelle version de l'état annuel P&C-1 a été transmise aux assureurs en juin 1996. Certaines corrections mineures ont été effectuées par la suite; elles sont incluses dans les *spécimens* des états figurant à la suite des présentes instructions (après la section X).

La plupart des organismes de réglementation n'émettront plus de formulaires vierges, car la majorité des assureurs sont tenus de préparer et d'imprimer les états selon la norme exposée dans les instructions et illustrée au moyen des *spécimens* des états.

Les assureurs seront informés de toute modification ultérieure aux états intermédiaire et annuel par voie de mise à jour des instructions et de copies des pages de remplacement pertinentes.

Ontario

Chef de la direction et surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, C.P. 85, 17^e étage
North York (ON) M2N 6L9

Téléphone : (416) 590-7000
Télécopieur : (416) 590-7078
www.fSCO.gov.on.ca

Québec

Surintendante de l'encadrement de la solvabilité
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (QC) G1V 5C1

Téléphone : (418) 525-0558 ext. 4501
Télécopieur : (418) 525-4509
www.lautorite.qc.ca

Saskatchewan

Surintendant des assurances
Division des institutions financières
1919, rue Saskatchewan
6^e étage
Regina (SK) S4P 3V7

Téléphone : (306) 787-7881
Télécopieur : (306) 787-9006
www.gov.sk.ca

Terre-Neuve et Labrador

Surintendant intérimaire des assurances
Dept. of Government Services and Lands
2^e étage, West Block Confederation Bldg.
Promenade Prince Philip, C.P. 8700
St. Jean (NL) A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-2571
Télécopieur : (709) 729-4151
www.gov.nf.ca/gsl

Territoires du Nord-Ouest & Nunavut

Surintendant des assurances
Division de la trésorerie
Ministère des finances
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
4922, 48^e rue, 3^e étage
Yellowknife (NT) X1A 2L9

Téléphone : (867) 873-7308
Télécopieur : (867) 873-0325
www.gov.nt.ca

Yukon

Surintendant des assurances intérimaire
Services aux consommateurs et Sécurité C-5
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (YT) Y1A 2C6

Téléphone : (867) 667-5257
Télécopieur : (867) 667-3609
www.gov.yk.ca